

12. Réaffirmant l'importance de la coopération économique et technique (Ecotech) pour la réalisation d'une croissance équitable et du développement durable, nous sommes heureux des progrès accomplis par l'APEC à cet égard et insistons sur le fait que la libéralisation et la facilitation du commerce et des investissements, d'une part, et la coopération économique et technique, d'autre part, doivent se renforcer mutuellement. Nous recommandons qu'on accentue les efforts en ce sens. Nous félicitons les membres qui ont dressé et soumis des plans d'action pour la coopération économique et technique, ce qui contribue fortement à promouvoir le développement sain et équilibré de l'APEC, et nous demandons aux ministres et aux fonctionnaires de développer ces travaux à mesure que l'expérience livrera de nouvelles leçons.
13. Nous signalons également les progrès qui ont été faits dans d'autres domaines de la coopération économique et technique. Nous soutenons la stratégie de l'APEC pour la lutte contre les maladies infectieuses et incitons les membres et les instances pertinentes à appliquer les recommandations qui y sont formulées.
14. Étant donné l'importance des petites et moyennes entreprises (PME) et des microentreprises, nous chargeons les ministres et les fonctionnaires de développer le plan d'action intégré de l'APEC pour les PME en accordant une attention toute particulière aux microentreprises. Dans ce contexte, nous envisageons avec satisfaction la rencontre de haut niveau sur les microentreprises qui doit se dérouler au Mexique l'an prochain.
15. Faisant fond sur les travaux effectués à Brunéi l'an dernier, nous avons réalisé de nouveaux progrès par la formulation et la mise en œuvre de la cyberstratégie de l'APEC, programme à long terme, prospectif et centré sur l'action, qui a pour but de contribuer au développement de la nouvelle économie en favorisant le recours aux technologies de l'information et des communications (TIC) dans notre région. Le but ultime est de transformer l'APEC en une société numérique, caractérisée par une croissance plus rapide, par des possibilités plus nombreuses au chapitre de l'apprentissage et de l'emploi, et par une amélioration des services publics et de la qualité de vie, en tirant parti de techniques et de réseaux d'information et de communications perfectionnés, fiables et sûrs, et en favorisant l'accès universel à ces techniques et réseaux. Une telle société devrait engendrer l'égalité des chances et faire profiter de ses avantages toutes les économies membres et tous les individus, y compris les femmes et les personnes handicapées. Nous nous félicitons de la nature polyvalente de la cyberstratégie de l'APEC et recommandons aux instances de l'organisation et aux économies membres d'entreprendre les actions collectives et individuelles qui sont décrites dans les programmes qui la composent, en fonction de leurs capacités et de leurs besoins respectifs.